



Annonce préalable de l'offre publique d'acquisition

de

CMA CGM S.A., Marseille, France

(ou l'une de ses filiales, auquel cas CMA CGM garantirait intégralement l'ensemble des obligations incombant à cette filiale qui découlent de l'offre publique d'acquisition)

pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune en mains du public de

CEVA Logistics AG, Baar, Suisse

CMA CGM S.A., Marseille, France (l'«**Offrant**») envisage de présenter, vraisemblablement le 7 janvier 2019, une offre publique d'acquisition au sens des articles 125 et suivants de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés portant sur l'ensemble des actions nominatives de CEVA Logistics AG, Baar, Suisse («**CEVA**»), d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (les «**Actions CEVA**») en mains du public (l'«**Offre**»).

Contexte de l'Offre

En date du 24 octobre 2018, l'Offrant et CEVA ont conclu un accord de transaction aux termes duquel:

- l'Offrant a accepté de vendre, et CEVA a accepté d'acquérir l'activité de gestion de fret actuellement menée par l'Offrant;
- l'Offrant a accepté de présenter l'Offre.

Sous réserve des conditions énoncées ci-après dans la section relative aux «Termes principaux de l'Offre», CEVA et l'Offrant sont disposés à mettre en œuvre un nouveau plan stratégique pour CEVA, afin d'accélérer la création de valeur pour tous les intervenants.

Le nouveau plan stratégique pour CEVA s'appuiera sur trois leviers clés afin d'accélérer la croissance du chiffre d'affaires et améliorer la rentabilité:

1. l'accélération la création de valeur avec l'assistance en matière de transformation de sociétés/le support managérial de l'Offrant;
2. la contribution des activités de gestion de fret de l'Offrant à CEVA;
3. la mise à profit de la plateforme globale de l'Offrant afin de soutenir le développement de CEVA.

Le partenariat industriel conjoint sera fondé sur une relation d'affaires sans lien de dépendance entre CEVA et l'Offrant, ce qui leur permettra de fournir à leurs clients des solutions de bout en bout pour les chaînes d'approvisionnement, de manière efficace et efficiente et à des conditions concurrentielles.

Ce nouveau plan a reçu le plein appui du conseil d'administration et de l'équipe de direction de CEVA.

Termes principaux de l'Offre

Il est prévu que les termes principaux de l'Offre soient les suivants:

Objet de l'Offre: L'Offre porte sur 36'966'440 Actions CEVA en mains du public émises à la date de l'annonce préalable. L'Offre ne porte pas sur les 18'192'034 Actions CEVA détenues par l'Offrant lui-même ainsi que par les personnes agissant de concert avec lui, ni sur les 4'616 Actions CEVA détenues par CEVA et ses filiales directes et indirectes.

Prix de l'Offre: Le prix offert pour chaque Action CEVA est de **CHF 30** net, sous déduction du montant brut d'éventuels événements dilutifs survenant entre la date de l'annonce préalable et la date d'exécution, notamment en cas de paiement de dividendes, de remboursement de capital, d'augmentation de capital à un prix d'émission inférieur au prix offert, de vente d'Actions CEVA par CEVA ou l'une de ses filiales à un prix inférieur au prix offert, d'aliénation ou d'acquisition d'actifs à un prix supérieur à leur valeur de marché, d'émission de droits d'option ou de conversion, de scission, ainsi que dans le cas de transactions semblables.

Période d'Offre: Le prospectus d'Offre sera vraisemblablement publié le 7 janvier 2019. Après l'expiration du délai de carence de 10 jours de bourse, l'Offre pourra être acceptée pendant 20 jours de bourse, c'est-à-dire en principe du 22 janvier 2019 au 18 février 2019, à 16h00, heure d'Europe centrale (HEC) (la «**Période d'Offre**»). L'Offrant se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre une ou plusieurs fois. Si les conditions de l'Offre sont réunies, elle sera ouverte à l'acceptation pendant un délai supplémentaire de 10 jours de bourse.

Conditions:

Il est prévu que l'Offre soit soumise aux conditions suivantes:

- (a) Approbations réglementaires et autres autorisations: Tous les délais d'attente applicables à la reprise sont échus ou il y a été mis fin et les autorités compétentes en matière de concurrence ainsi que tous les autres autorités réglementaires compétentes ont approuvé la reprise de CEVA par l'Offrant et/ou accordé les attestations d'exemption nécessaires, sans exiger des mesures correctives ou imposer des conditions, à l'Offrant ou à CEVA, qui résulteraient ou sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable important (tel qu'il est précisé à l'alinéa (b) ci-dessous) pour CEVA, l'Offrant ou leurs filiales (directes et indirectes) respectives.

- (b) Absence d'événement préjudiciable important: De la date de l'annonce préalable à l'échéance de la Période de l'Offre (éventuellement prolongée), aucune circonstance ou aucun événement ne s'est produit ou n'a été découvert qui, individuellement ou conjointement avec d'autres circonstances ou événements, selon l'avis d'une société de révision ou d'une banque d'investissement, indépendante et de renommée internationale, mandatée par l'Offrant, a entraîné ou est de nature à entraîner l'une des conséquences suivantes pour CEVA ou ses filiales (directes et indirectes):
 - (i) une réduction des ventes annuelles consolidées d'un montant (équivalent) de \$734 millions (correspondant à environ 10% des ventes annuelles consolidées de CEVA pour la période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2018) ou plus;

 - (ii) une baisse du bénéfice annuel consolidé avant intérêts, impôts et amortissements d'apport en nature et d'objets immatériels (EBITDA) avant des effets exceptionnelles et rémunération en actions d'un montant (équivalent) de \$40 millions (correspondant à environ 15% du bénéfice annuel consolidé avant intérêts et impôts amortissements d'apport en nature et d'objets immatériels (EBITDA) avant des effets exceptionnelles et rémunération en actions de CEVA pour la période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2018) ou plus; ou

 - (iii) une réduction des fonds propres consolidés totaux d'un montant (équivalent) de \$27 millions (correspondant à environ 10% des fonds propres consolidés de CEVA au 30 septembre 2018) ou plus.

(c) Absence d'interdiction: Aucun jugement, décision ou autre injonction d'une autorité interdisant ou déclarant illégale l'Offre ou son exécution n'ont été rendu.

L'Offrant se réserve le droit de renoncer, en tout ou partie, à l'une ou à plusieurs de ces conditions.

La condition (b) vaut jusqu'à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée). Les conditions (a) et (c) valent jusqu'à la Date d'Exécution.

Si la condition (b) n'a pas été réalisée et que l'Offrant n'y a pas renoncé à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), l'Offre sera considérée comme n'ayant pas abouti.

Si la condition (a) n'a pas été réalisée et que l'Offrant n'y a pas renoncé à la Date d'Exécution, l'Offrant sera obligé de reporter la Date d'Exécution pour une période de quatre mois au plus après l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation (la «**Prolongation**»). Si la condition (c) n'a pas été réalisée et que l'Offrant n'y a pas renoncé à la Date d'Exécution, l'Offrant pourra déclarer que l'Offre n'a pas abouti ou d'annoncer une Prolongation. Pendant la Prolongation, l'Offre demeurera soumise aux conditions (a) ou (c), dans tous les cas aussi longtemps que et dans la mesure où ces conditions n'ont pas été satisfaites et que l'Offrant n'y a pas renoncé. A moins que l'Offrant ne sollicite un report supplémentaire de la Date d'Exécution et que la Commission des offres publiques d'acquisitions (COPA) approuve un tel report supplémentaire, l'Offrant déclarera l'Offre comme n'ayant pas abouti si l'une ou l'autre de ces conditions n'a pas été réalisée et qu'il n'y a pas été renoncé à l'échéance de la Prolongation.

Restrictions à l'Offre

Généralités:

L'Offre décrite dans la présente annonce préalable ne sera faite ni directement ni indirectement dans un État ou une juridiction dans lequel/laquelle une telle Offre serait illicite ou contreviendrait de toute autre manière aux lois ou réglementations en vigueur ou qui exigerait de la part de l'Offrant une modification des termes ou des conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit, la formulation d'une requête ou l'entreprise de démarches supplémentaires en lien avec l'Offre auprès d'autorités gouvernementales, réglementaires ou d'autres autorités. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels États ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre ne doit pas être distribuée ou envoyée dans de tels États ou

dans de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre ne doit pas non plus être utilisée pour solliciter l'acquisition ou la vente de titres de participation de CEVA par toute personne ou entité domiciliée ou ayant leur siège dans de tels États ou dans de telles juridictions.

**Notice to U.S.
Holders**

The Tender Offer described in this pre-announcement is being made for the securities of CEVA, a Swiss company, and is subject to Swiss disclosure and procedural requirements, which are different from those of the United States. The Tender Offer is being made in the US pursuant to Section 14(e) of, and Regulation 14E under, the U.S. Securities Exchange Act of 1934, as amended (the «**U.S. Exchange Act**»), subject to the exemptions provided by Rule 14d-1 under the U.S. Exchange Act and any exemptions from such requirements granted by the U.S. Securities and Exchange Commission (the «**SEC**»), and otherwise in accordance with the requirements of Swiss law. Accordingly, the Tender Offer is subject to disclosure and other procedural requirements, including with respect to withdrawal rights, offer timetable, settlement procedures and timing of payments that are different from those applicable under U.S. domestic tender offer procedures and laws. U.S. holders of CEVA Shares are encourage to consult with their own Swiss advisors regarding the Tender Offer.

Holders of CEVA Shares in the US should be aware that this pre-announcement and any Tender Offer documents has been or will be prepared in accordance with the requirements of the Swiss Takeover Board and Swiss disclosure requirements, format and style, all of which differ from those generally applicable in the US. CEVA's financial statements and all CEVA financial information included in this pre-announcement and any Tender Offer documents has been or will have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and that may not be comparable to the financial statements or other financial information of US companies or companies whose financial statements are prepared in accordance with generally accepted accounting principles in the US.

The receipt of cash pursuant to the Tender Offer by a U.S. holder of CEVA Shares may be a taxable transaction for U.S. federal income tax purposes and under applicable U.S. state and local, as well as foreign and other tax laws. Each U.S. holder of CEVA Shares is urged to consult with independent legal, tax and financial advisors in connection with making a decision regarding the Tender Offer, including, without limitation, to consider the tax consequences associated with such holder's acceptance of the Tender Offer.

This pre-announcement does not constitute the Tender Offer. The Offeror

will disseminate the offer prospectus as required by applicable law, and the shareholders of CEVA should review the offer prospectus and all other Tender Offer documents carefully. The Tender Offer may not be accepted before publication of the offer prospectus and the expiration of a cooling-off period of ten trading days (if not extended by the Swiss Takeover Board), which will run from the trading day immediately after the publication date of the offer prospectus.

According to the laws of Switzerland, CEVA Shares tendered into the Tender Offer may generally not be withdrawn after they are tendered except under certain circumstances, in particular in case a competing offer for CEVA Shares is launched.

It may be difficult for U.S. holders to enforce their rights and any claim arising out of U.S. federal securities laws, since CEVA and the Offeror are each located in a non-U.S. jurisdiction, and some or all of their officers and directors may be residents of a non-U.S. jurisdiction. U.S. holders may not be able to sue a non-U.S. company or its officers or directors in a non-U.S. court for violations of the U.S. securities laws. Further, it may be difficult to compel a non-U.S. company and its affiliates to subject themselves to a U.S. court's judgment.

The Offeror and any of its affiliates and any advisor, broker or financial institution acting as an agent or for the account or benefit of the Offeror may, subject to applicable Swiss and U.S. securities laws, rules and regulations and pursuant to exemptive relief granted by the U.S. Securities and Exchange Commission from Rule 14e-5 under the U.S. Exchange Act make certain purchases of, or arrangements to purchase, shares of CEVA from shareholders of CEVA who are willing to sell their shares of CEVA outside the public tender offer from time to time, including purchases in the open market at prevailing prices or in private transactions at negotiated prices. The Offeror will disclose promptly any information regarding such purchases of shares of CEVA in Switzerland and the United States through the electronic media, if and to the extent required under applicable laws, rules and regulations in Switzerland.

Neither the SEC nor any US state securities commission has approved or disapproved of the Tender Offer, passed upon the merits or fairness of the Tender Offer or passed upon the adequacy or accuracy of the information contained in this pre-announcement or any Tender Offer document. Any representation to the contrary is a criminal offence in the United States.

**United
Kingdom:**

The communication of this pre-announcement is not being made by, and has not been approved by, an «authorised person» for the purposes of Section 21 of the Financial Services and Markets Act 2000 («FSMA»).

Accordingly, this pre-announcement is not distributed to, and must not be passed on to, the general public in the U.K. The communication of this pre-announcement is exempt from the restriction on financial promotions contained in Section 21 of FSMA on the basis that it is a communication by or on behalf of a body corporate which relates to a transaction to acquire shares in a body corporate and the object of the transaction may reasonably be regarded as being the acquisition of day to day control of the affairs of that body corporate within Article 62 (Sale of a body corporate) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005.

Australia, Canada and Japan:

The Tender Offer is not addressed to shareholders of CEVA whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan, and such shareholders may not accept the Tender Offer.

Informations

Il est prévu que des informations complémentaires sur l'Offre soient publiées par voie électronique dans le même média, vraisemblablement le 7 janvier 2019.

Numéro de valeur/ISIN

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole
Actions nominatives de CEVA Logistics AG	41'323'739	CH0413237394	CEVA

Lieu et date: Marseille, le 26 novembre 2018

Lead Conseillers financiers de l'Offrant:



Conseillers financiers de l'Offrant:

